Image not found or type unknown

Sursis , mise à l'epreuve et betise ...

Par **douberjulie**, le **30/09/2016** à **18:46**

Bonjour,
mon mari a été condamné à 18 mois de prison avec sursis , deux ans de mise a l'épreuve obligation de soin et interdiction de m'approcher.
il est écrit dans le jugement que je dois aller chercher mes affaires personnelle avant la conciliation .
Mon avocate à demander à la partie adverse , qui a répondu la veille du jour j, ok !
et le soir mon avocate me téléphone elle viens de recevoir un nouveaux mail ! Monsieur ne veux plus que j'y aille!
mon avocate vas prévenir le juge des applications des peine , que risque monsieur ????
je suis partie avec mes deux filles et une valise depuis 3 mois , dont deux en foyer d'urgence .

Par **alain38**, le **30/09/2016** à **18:59**

Bonsoir Douberjulie,
En accord avec votre avocate, avisez les forces de l'ordre territorialement compétente de votre passage à votre ancien domicile conjugale pour y récupérer vos affaires avec un risque réel pour votre intégrité physique. Précisez que c'est suite à une décision judiciaire et "normalement" un service d'ordre sera sur place pour votre protection.
Bon courage

Par **douberjulie**, le **30/09/2016** à **19:23**

Bonsoir Alain ,
je vous remercie pour votre réponse .

je pensai déjà qu'il serai convoquer au commissariat le temps que j'y aille . Ci il y a une prochaine fois .. oui je demanderai l'intervention de la police .
mais maintenant j'ai surtout envie qu'il soit punit .
parce que pour l'instant c'est moi qui suis en cavale.
un militaire complètement fou . Et rien le calmera , rapport du psy :la question de la réadaptibilité demeure préoccupante .
bonne soirée à vous

Par **alain38**, le **30/09/2016** à **20:36**

Bonsoir Douberjulie,
Sachez que le temps de réaction de la Justice est beaucoup plus long que celui de la commission des faits délictueux !!!
Pour les victimes, cette sensation est très pénible...
Je suppose, au vu de la peine, qu'il y a eu des violences conjugales. L'idéal pour vous est d'être loin de votre mari, à condition qu'il ne fasse pas de fixation et retrouve des repères sociaux. Prenez un maximum de précautions avec des mains-courantes, des témoignages et de la prudence !
Bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés